



**Contexte :**

La nouvelle réglementation dite « DT-DICT » intégrée dans le code de l'environnement est applicable depuis le 1er juillet 2012. Elle prévoit entre autres une obligation de validation de compétence pour tous les acteurs du chantier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à travers la délivrance de l'AIPR du niveau concerné.

**Objectifs :**

Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.

Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions. Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir. Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

**Personnes concernées :**

Toute personne affectée à gestion, à l'encadrement ou la réalisation de travaux à proximité de réseaux

**Pré requis :**

Savoir parler, lire et écrire le français.  
Posséder une expérience de travaux sur chantier.  
Être âgé de 18 ans révolus.

**Accessibilité :**

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

**Dispensateurs de formation :**

Formateur spécialisé en prévention des risques sur chantier

**Dispositif de suivi :**

Feuille d'émargement par demi-journée

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Exposés théoriques illustrés,  
Participation active des stagiaires  
Remise d'un support de formation.  
Questions réponses, partage d'expériences.

**Durée du stage :**

1 journée de 7 heures de formation

**Calendrier :**

Possibilité de mettre en place une formation sous 15 jours

**Lieu et nature de l'action :**

Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence

**Responsable pédagogique :**

Cédric CASTAGNIER

**Mode de validation :**

Examen QCM sur plateforme dédié

**CONTENU DE LA FORMATION**

**CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION**

- Présentation et objectifs de la formation.
- Contexte et enjeux de la réglementation.
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux.
- Les sanctions applicables.
- Pourquoi une AIPR ?

**LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER**

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.

**TRAVAILLER À PROXIMITÉ RÉSEAUX**

- Les cas d'obligations de présence des exploitants.
- Les moyens de protection collective et individuelle.
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
- Les règles pour les branchements.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- L'obligation de récolement.

- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

**SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION**

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.

**EN CAS D'ANOMALIES**

- Mesures à respecter en cas d'accrochage.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

**(\*) L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux présente 3 niveaux**

**Concepteurs :** Pour la gestion du projet et le suivi des travaux

**Encadrant :** Pour la préparation et l'encadrement des travaux à exécuter

**Opérateur :** Pour les conducteurs d'engins et les ouvriers exécutant des travaux urgents

DECOUVREZ NOS TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION STAGIAIRES SUR « [deslandres-controler.fr](http://deslandres-controler.fr) »

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 0553 47 74 00

ou par courriel [contact@deslandres-controler.com](mailto:contact@deslandres-controler.com)

N° Siret : 821 009 818 00021 NDA 75470128247

Version du 05/10/2023